

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUNI 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-71

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget principal

Membres en exercice	90
Présents titulaires	54
Représentés	13
Absents	23

Votants	67
Abstention	0
Suffrages exprimés	67
Pour	67
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER

Absents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Clémence AVOGNON ZONON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Chrysis CAPORAL, Sylvie CHARDIN, François COCQ, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques GUIGNARD, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 JUIN 2017

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget principal

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) et ses articles L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU, ensemble, le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2016,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPT s'est retiré au moment du vote,

VU le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Comptable public,

CONSIDERANT la production tardive du compte de gestion 2016 du Comptable public, en date du 9 juin 2017, du fait notamment de l'intégration des comptes du bilan 2015 de l'ex. Communauté de communes Charenton-Saint Maurice, faisant apparaître un écart de 497 065,58€ sur le résultat 2015 reporté en investissement avec le résultat constaté dans le compte administratif 2016,

CONSIDERANT la nécessité de mettre les résultats du compte administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion 2016 du Comptable public,

DELIBERE

Article 1

Donne acte à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Article 2

Approuve la correction à titre exceptionnel, pour mettre en concordance les résultats 2016 du compte administratif avec le compte de gestion du Comptable public, du résultat reporté de 2015 en investissement le portant de -211 071,72€ tel que constaté dans le compte administratif 2016 à +285 993,86€ tel que présenté dans le compte de gestion 2016 du Comptable public

Article 3

Approuve ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2016 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2016 (hors restes à réaliser) +3.656.094,34 €
Dont section d'exploitation +5.335.056,26 €
Dont section d'investissement - 1.678.961,92 €

Solde des restes à réaliser de l'exercice 2016 4.000,00 €
Dont recettes

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-70-BF
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception Préfecture : 07/07/2017
1.788.042.04 €

Dont dépenses..... 1.792.042,04 €

Résultat net de l'exercice 2016 (avec restes à réaliser) +1.868.052,30 €

Dont section d'exploitation..... +5.335.056,26 €

Dont section d'investissement - 3.467.003,96 €

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-70-BF
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017